

D  
O  
M  
P  
P  
I  
E  
R  
R  
E



Le JOURNAL de notre VILLAGE



Décembre 2018

## *Le mot du Maire*

*Chers concitoyens,*

*C'est avec beaucoup de respect, d'émotion et de participation que nous avons rendu hommage à nos poilus, à l'occasion du centenaire de l'Armistice, le 11 novembre 2018.*

*Les enfants présents ont été admirables dans leur comportement et dans l'interprétation de leurs chants de la Marseillaise, ainsi que la Madelon.*

*Merci à eux, et à vous tous qui avaient fait preuve de patience.*

*Quelqu'un manquait à l'appel et notamment en ce jour de commémoration. Monsieur Marcel DARLY était un fidèle patriote. Son omniprésence antérieure est un exemple à suivre.*

*Nous avons une pensée pour sa famille et pour toutes celles qui ont malheureusement perdu un de leur proche. Ils furent nombreux en cette année 2018.*

*Je constate avec consternation les troubles dans notre pays et la violence extrême que cela entraîne.*

*Je condamne évidemment toutes les actions de dégradations, mais je souhaite que notre Président de la République, prenne à cœur les revendications communes qui sont pour beaucoup d'entre elles, légitimes.*

*Tout doit être mis en œuvre pour que les gilets jaunes puissent regagner leurs foyers avec leurs familles et vivre décemment du fruit de leur travail.*

*Que chacune et chacun d'entre eux, fêtent Noël et la saint Sylvestre.*

*Dans notre village, le calme semble revenu et c'est le résultat d'un travail conjoint avec la gendarmerie qui le permis.*

*J'en suis heureux pour l'ensemble des dompierois.*

*Vous pourrez constater dans le message de Madame Perrine LEFEBVRE, Directrice de notre école que nous subissons, avec beaucoup d'amertume, une fermeture de classe.*

*Fermeture incontestable avec le nombre d'enfants inscrits à la rentrée. Je lance aussi un appel pour que vos enfants soient inscrits avant février 2019. Je lance aussi cet appel aux propriétaires d'habitation pour louer aux familles pourvues d'enfants scolarisables et à toutes celles et ceux qui peuvent trouver des solutions pour mettre leurs enfants dans notre école.*

*Pensez à nos jeunes enfants qui devront peut-être se déplacer le matin, très tôt, pour se rendre dans un autre village si nous n'essayons pas d'inverser la tendance.*

*Je vous remercie d'y prêter une certaine attention.*

*De nombreux travaux furent encore réalisés et notre église va retrouver son beau toit d'ardoises naturelles.*

*Nous nous attacherons l'an prochain à la réfection de son retable de la vierge Marie.*

*Je suis allé récupérer personnellement le bras de St ETTON et les statuettes dérobées. Vous aurez le loisir de pouvoir de nouveau les honorer à l'Ascension.*

*Les nouvelles technologies de communication arrivent dans notre village avec la fibre optique.*

*A ce jour, un seul opérateur propose ses services.*

*Après renseignements pris auprès de nombreux autres, aucune date à ce jour ne nous est communiquée pour leurs futures interventions mais je vous recommande de ne pas vous précipiter. Nous travaillons sur le sujet.*

Divers travaux seront réalisés en 2019.

*La réfection des routes qui étaient prévues cette année.*

*Les travaux d'assainissement dans le centre du village et qui comprennent : La rue des Juifs, le Profond Chemin, la Cornette et la rue de l'Ancienne Poste, seront exécutés en 2019.*

*Ces travaux clôtureront l'assainissement collectif d'une grande partie de notre village.*

*Les raccordements à l'assainissement collectif ne devaient plus être subventionnés à la fin de l'année 2018.*

*Ils le seront de nouveau dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et les subventions améliorées. Profitez de cette aubaine pour vous rapprocher de Noréade et ainsi vous mettre en conformité. Merci*

*La bonne nouvelle est qu'il le sera de nouveau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec les taux de subvention revus à la hausse. N'hésitez pas à vouloir monter vos dossiers avec Noréade et par la même occasion, vous mettre en conformité. Merci.*

*Pour de multiples raisons que je ne peux développer en quelques lignes, nous n'organiserons pas de cérémonie des vœux du maire cette année.*

*Je vous promets en revanche, une belle et grande fête à l'Ascension et l'année 2020, nous vous convierons assurément à l'ultime cérémonie des vœux de notre mandat.*

*L'année 2018 fut très ensoleillée. Je vous en souhaite beaucoup encore dans vos cœurs pour fêter Noël avec vos familles et amis.*

*Joyeuses fêtes à vous tous.*

*Bien à vous*



*Votre maire dévoué*

*Jean-Pierre LIBERT*



# COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village - BP 2  
59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE  
Tél. : 03.27.61.04.11  
Fax. : 03.27.61.44.39  
[mairie.dompierre.sur.helpe@orange.fr](mailto:mairie.dompierre.sur.helpe@orange.fr)

## ARRETE MUNICIPAL PERMANENT DE CIRCULATION N° 2018-38

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,

Vu le Code des Communes, art L. 131-1 et L. 132-2,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifient pleinement la réglementation proposée.

**Compte-tenu de la faible largeur de la chaussée, du stationnement obligatoire de véhicules devant certaines habitations démunies de parking.**

### ARRETE

**Article 1 :** Le mode de circulation de la rue d'en Haut sur une longueur de 90m et dans le sens Taisnières vers le village sera modifié à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

**Article 2 :** La circulation sur cette voie ne sera autorisée que dans un seul sens sur une portion de 90m sauf pour les riverains.

**Article 3 :** Un panneau sens interdit sera posé à l'entrée de la rue.

**Article 4 :** La vitesse est limitée à 30 km/h.

**Article 5 :** Dans le sens de la circulation vers Taisnières pour les riverains, il sera interdit de tourner à gauche au bout de la rue. L'arrêt sera obligatoire

**Article 6 :** Les panneaux de signalisation seront installés par le personnel communal.

**Article 7 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires seront constatées par des procès-verbaux et transmis aux tribunaux compétents

**Article 8 :** Ampliation du présent arrêté sera adresser à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe
- Aux riverains

Fait à Dompierre-sur-Helpe,  
Le 20 novembre 2018

Le Maire

Jean-Pierre LIBERT





# COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village - BP 2  
59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE

Tél. : 03.27.61.04.11

Fax. : 03.27.61.44.39

[mairie.dompierre.sur.helpe@orange.fr](mailto:mairie.dompierre.sur.helpe@orange.fr)

## ARRETE MUNICIPAL PERMANENT DE CIRCULATION N° 2018-41

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,

Vu le Code des Communes, art L. 131-1 et L. 132-2,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifie pleinement la réglementation proposée.

Compte-tenu de l'affaissement léger de la chaussée dû à l'érosion du talus supportant une portion de la route de Taisnières.

### ARRETE

**Article 1** : Une modification de la circulation sur une portion de voirie qui sera rétrécie après habitation portant le n°12 de la route de Taisnières et jusqu'au haut de la côte.

**Article 2** : La portion rétrécie sera matérialisée par une signalisation au sol (ligne blanche et zébras) et ne comprendra qu'une seule voie de circulation

**Article 3** : Des panneaux « stop et sens prioritaires » seront posés aux extrémités de la voie unique.

**Article 4** : L'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2019

**Article 5** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires seront constatées par des procès-verbaux et transmis aux tribunaux compétents.

**Article 6** : Ampliation faite :

- A la Gendarmerie d'Avesnes-sur-Helpe
- Mairie de Taisnières en Thiérache
- A l'ensemble de la population



Fait à Dompierre-sur-Helpe,  
Le 13 décembre 2018

**Le Maire,  
Jean-Pierre LIBERT**



# COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village - BP 2  
59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE  
Tél. : 03.27.61.04.11  
Fax. : 03.27.61.44.39  
[mairie.dompierre.sur.helpe@orange.fr](mailto:mairie.dompierre.sur.helpe@orange.fr)

## ARRETE MUNICIPAL PERMANENT POUR LES DEJECTIONS CANINES N° 2018-19

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212.1 et suivants ;

Vu les dispositions du Code de la Santé Publique,

Vu le règlement Sanitaire Départemental,

Considérant qu'il a été constaté la présence sur les trottoirs et espaces publics ouverts au public et notamment aux enfants, la présence de plus en plus fréquente de déjections canines ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la salubrité et l'hygiène des dépendances de la voirie publiques, des espaces verts, parcs et jardins et des espaces de jeux ouverts aux enfants et d'y interdire les déjections canines ;

Considérant qu'il en va de l'intérêt général de la commune.

### ARRETE

**Article 1** : Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics pour enfants, et ce par mesure d'hygiène publique.

Il est fait obligation aux personnes **accompagnées d'un chien de procéder immédiatement**, par tout moyen approprié, au **ramassage des déjections** que cet animal abandonne sur les lieux sus-indiqués.

Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

**Article 2** : En cas de **non-respect** de l'interdiction édictée à l'article 2, paragraphe 1, les infractions au présent arrêté sont **passibles d'amendes**.

**Article 3** : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux habituels d'affichage et le public pourra le consulter en mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

**Article 4** : Les services de la gendarmerie sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmis au représentant de l'Etat.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Monsieur Le Commandant de la Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe
- La Sous-Préfecture d'Avesnes sur Helpe

Fait à Dompierre-sur-Helpe,  
Le 27 novembre 2018

Le Maire,



Jean-Pierre LIBERT.



# ECOLE

## INSCRIPTION pour la rentrée 2019/2020

Chers Parents,

Nous tenons à vous rappeler que selon les nouvelles réformes de l'Education Nationale, **la scolarisation sera obligatoire à 3 ans** à la rentrée 2019/2020.

Cette année, nous devons connaître nos effectifs le plus tôt possible afin de prévoir les places disponibles pour les deux ans suite à cette nouvelle réforme.

Si vous devez inscrire votre enfant dans notre école, merci de bien vouloir faire les démarches d'inscription pour fin janvier dernier délai.

En effet, en février, les effectifs doivent être remontés au niveau académique. Vous pourrez toujours inscrire votre enfant après février, mais vous comprenez bien que le plus tôt sera le mieux.

Pour rappel, vous devez d'abord inscrire votre enfant en mairie en prenant rendez-vous auprès de Monsieur Le Maire et l'inscrire ensuite à l'école en prenant rendez-vous auprès de Madame La Directrice.

Vous devez être à jour dans le calendrier de vaccination et vous munir d'un certificat médical attestant de la capacité de votre enfant à venir à l'école.

Cordialement,

L'équipe enseignante,

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 août 2018.**

**Présents** : Jean-Pierre Libert – Marc Fertin – Alain Basly –Nathalie Chaldaureille–Hélène Darly- Françoise Tacquenier – Patrick Douai- Jean Baptiste Delabre – Alexandre Liénard – Michel Picavet – Philippe Dufrenne.

**Absentes excusées** : Flavie Dupagny -Nathalie Nowak

**Absent** : Gauthier Didelot

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

### **1) Secrétaire de séance :**

A été nommée secrétaire de séance Madame Françoise TACQUENIER

**Votants :11**

**Exprimés : 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **2) Restriction de la circulation route de Taisnières :**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une partie du talus de la route de Taisnières située après l'habitation numérotée **12 côté rivière** est effondrée.

Monsieur Le Maire a fait constater cette érosion à Monsieur Mathurin Dolo du Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois.

### **Deux points sont à retenir :**

- 1- Le premier effondrement du talus qui forme la berge en montant est dû à l'érosion lors des fortes crues de la rivière, l'Helpe Majeure.
- 2- Le second effondrement du talus est aussi dû en partie aux mêmes raisons, mais accentué indéniablement par le déversement des eaux pluviales collectées par 2 drains. Ces deux drains déversent leurs eaux au bord de la chaussée.

La hauteur du talus est de plus de 5 mètres.

Cet effondrement a sans doute fragilisé la route. L'enrobé est largement fissuré. Ces fissures s'agrandissent avec le passage intense de tracteurs et poids lourds.

Afin d'examiner plus précisément l'état des dégâts et de trouver les solutions éventuelles Monsieur Le Maire souhaite pour des raisons de sécurité réduire la portion de voirie concernée à une seule voie de circulation.

Un marquage au sol avec « zébras », priorités d'emprunt de la voie unique et panneaux « STOP » seront mis en place dans une première phase permettant l'analyse.

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité.

Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions qui s'imposent.

**Votants : 11**  
**Pour : 11**

**Exprimés : 11**  
**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **3) Tarif cantine :**

Monsieur le Maire indique aux membres présents que notre fournisseur pour les repas de la cantine scolaire augmente son tarif de 1,33% au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Le prix payé par les parents d'élèves est d'un montant de **3.20 €**.  
Il leur demande s'ils souhaitent maintenir ce repas à **3.20 €**

Après en avoir délibéré et sur avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal décide d'adopter la proposition.

**Votants : 11**  
**Pour : 11**

**Exprimés : 11**  
**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Le prix du repas de la cantine restera à **3.20 €** pour l'année scolaire 2018-2019.

### **4) Subvention exceptionnelle « Association Festive » :**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'Association Festive a fait une demande de subvention pour fêter leurs 10 ans d'activité.

Monsieur Le Maire propose de leur attribuer la somme de **500 €**.

**Votants : 11**  
**Pour : 11**

**Exprimés : 11**  
**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## **5) Décisions modificatives diverses :**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre différentes décisions modificatives :

- Approvisionnement du compte **21578** (outillage de voirie) d'un montant de **1000€** pour l'achat d'un panneau de signalisation et un miroir pour la rue du calvaire somme à retirer sur le compte **022** (dépenses imprévues)

**Votants : 11**

**Exprimés : 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

- Opérations d'ordres du compte **2313** au compte **722** pour les travaux régie pour un montant de **25 000€**.

**Votants : 11**

**Exprimés : 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

- Amortissement au compte **281532** (recette d'investissement) et le compte **6811** (dépense de fonctionnement) pour l'assainissement Petit Fuchau (sur 10 ans) d'un montant de **3160€**.

**Votants : 11**

**Exprimés : 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

- Approvisionnement du compte **739223** pour la taxe additionnelle (Monsieur Etienne De Chambure) d'un montant de **128€**.

**Votants : 11**

**Exprimés : 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## **6) Contrat d'apprentissage :**

Monsieur le Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU la Loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes, VU la Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social,

VU la Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

VU la Loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises,

VU le Décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 pris en application de la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives,

VU la circulaire du 16 novembre 1993, relative aux modalités d'application de la loi n° 92-675 et des décrets n° 92-1258 et 93-162, relatifs à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

CONSIDERANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration, que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ;

CONSIDERANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDERANT que le succès de tels dispositifs représente aujourd'hui une opportunité supplémentaire pour de nombreux jeunes en recherche de formation diplômante et d'une insertion professionnelle dans un emploi pérenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DECIDE de conclure, dès la rentrée scolaire 2018-2019, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

<b>Service</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Diplôme préparé</b>	<b>Durée de la Formatio</b>
Technique	1	C.A.P.	1 an

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis et la Maison Familiale Rurale (M.F.R.) le Clos Fleuri.

**Votants :11**

**Pour : 11**

**Exprimés : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **7) CDD employées :**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le personnel féminin est composé de deux titulaires techniques féminins et que tous les contrats CDD sont terminés.

Monsieur Le Maire indique avoir embauché à compter du 03 septembre 2018 trois nouveaux contrats CDD à 20h/semaine. La durée est variable en fonction des obligations légales.

**Votants :11**

**Pour : 11**

**Exprimés : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **8) Retrait adhésion SIDEN :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du SIDEN-SIAN demandant au conseil municipal de délibérer pour le retrait au SIDEN SIAN de la commune de Maing.

Monsieur le Maire demande aux membres présents leur accord pour prendre la délibération.

**Votants : 11**  
**Pour : 11**

**Exprimés : 11**  
**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **9) Modifications contrat des locations copieurs :**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une offre de rachat de notre contrat de location des 3 photocopieurs lui avait été faite par une société qui se nomme « Magenta Office ».

Cette société nous verse le montant des loyers que nous devons honorer jusqu'à la fin du contrat établi avec « Rex Rotary ».

Magenta Office remplace nos photocopieurs par les leurs et établis un contrat avec un prix très inférieur à celui qui nous lie aujourd'hui avec Franfinance (bailleur financier de Rex Rotary) en respectant les mêmes conditions actuelles.

Le coût trimestriel aujourd'hui est de **3602.54€ HT**.

Le nouveau coût trimestriel sera de **3058.00€ HT** soit une économie trimestrielle de **544.54€ HT ou 653.44€ TTC**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne le pouvoir de faire les transactions avec la nouvelle société financière **Cegelease** représentante de Magenta Office.

**Le nouveau contrat prendra effet au 01 octobre 2018.**

**Votants : 11**  
**Pour : 11**

**Exprimés : 11**  
**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **10) Tarif location avec incorporation des locations compteurs :**

Monsieur Le Maire souhaite modifier le coût de la location du Centre Social Culturel en y incorporant les frais de locations de différents compteurs de fluides, compte tenu que ces compteurs sont communs aux différents étages du bâtiment.

Les montants de location sont aujourd'hui :

- Pour les Dompierrois 100,00€
- Pour les non Dompierrois 150 ,00€

Les nouveaux tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019 seraient de :

- Pour les Dompierrois 135,00€
- Pour les non Dompierrois 190,00€

A ces locations seront facturés les montants des consommations éventuelles de gaz et d'électricité en sus.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer la nouvelle grille tarifaire.

**Votants :11**  
**Pour : 11**

**Exprimés : 11**  
**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **11) Mise en conformité école :**

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu de la sous-préfecture un avis défavorable pour la mise en conformité de l'école.

Travaux effectués pour un avis favorable de la sous-préfecture :

- Peinture jaune des tuyaux gaz
- Déplacement de la vanne d'arrêt gaz
- Révision éclairage secours
- Sortie de secours – Rampe en béton
- Planche sur rembarde escalier de secours
- Reste à remplacer la vitre cassée de la porte de secours de la cantine (demande de devis à l'entreprise Botquint).

### **12) Résultats recensement INSEE :**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de l'INSEE sur les résultats du recensement qui seront officialisés dans 2 ans.

### **13) Infos nombreuses et diverses :**

\* Monsieur Le Maire fait part de problèmes avec le locataire du Centre Pierre Sirot sur les interventions obligatoires des services de la mairie pour le chauffage commun aux différents étages.

Après une mise au point avec ce locataire, le problème est réglé.

\* Eclairage public à revoir dans la rue de la Brasserie compte tenu de l'emprunt de cette rue par des enfants le matin et le soir pour prendre les bus scolaires (noir complet de la Fontaine jusqu'au carrefour après l'ancienne Abbaye).

\* Monsieur Le Maire informe avoir pris un arrêté pour les déjections canines suite à de nombreuses plaintes de piétons.

\* Lecture du courrier du Président de l'APE concernant l'aide qu'il n'a pu apporter à l'école pour leur sortie scolaire.

\* Rond-point de la gare : Afin de résoudre le problème de projection de graviers sur la route dû à des dérapages ou vitesse excessive sur le rond-point de la gare, le conseil municipal après s'être rendu sur place a pris la décision de faire un bossage en enrobés sur la longueur de la route.

Les graviers sur la chaussée ont été projetés à plusieurs reprises sur les maisons voisines et ont entraîné des dégâts  
Ce bossage servira en même temps de ralentisseur.

\* Réception de la subvention de la réserve parlementaire de Monsieur Rémi Pauvros, ex député, pour le toit de la mairie.  
Dossier qui aurait dû être clôturé depuis plus d'un an. Montant de la subvention **4000 euros**.

\* Bilan médiathèques :  
Lors d'une réunion intercommunale, les chiffres du nombre de fréquentations firent apparaître que nous étions largement en tête de toutes les médiathèques intercommunales.

\* Société SATELLIC (éco taxe belge)  
Cette société qui a une borne de paiement près de nos ateliers municipaux veut résilier le contrat qui nous lie, par manque de fréquentation.  
Ce sera un manque à gagner de **540 euros** par trimestre.

\* Salle de sports :  
L'association « Body Gym » de Saint Hilaire se trouve privée de salle de danse compte tenu que la salle des fêtes de Saint hilaire est en travaux pour un an.  
Madame Cathy Hedon présidente demande la possibilité d'occuper notre salle de sports dans un créneau disponible et à raison d'une heure semaine.

Le calcul pour une heure d'occupation semaine avec une moyenne annuelle apporte un montant de **25 euros** par mois de dépenses énergétiques.  
Monsieur Le Maire propose d'établir avec cette association une convention qui reprend les règles d'utilisation de la salle au coût de **25 euros / mois**.

**Votants :11**  
**Pour : 11**

**Exprimés : 11**  
**Contre : 0**

**Abstention : 0**



\* Rue de Cheminet :

Suite à de nombreuses plaintes d'usagers pour fortes dégradations de la chaussée et devant l'impossibilité financière de faire les travaux de rénovation, Monsieur Le Maire propose de fermer provisoirement la circulation dans cette rue.

Après débat, le conseil municipal passe au vote.

**Votants : 11**

**Exprimés : 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le conseil municipal charge Monsieur Le Maire de prendre un arrêté pour interdire la circulation afin d'éviter les accidents.

\* Déviation RN2 :

Le problème intensif de camions dans le cœur du village fut réglé avec la prise d'un arrêté et avec le concours de la gendarmerie.

\* Le service du vin d'honneur de la ducasse de septembre sera assuré par les membres du conseil municipal.

\* Monsieur Le Maire charge Madame Françoise Tacquenier de prévoir une réunion pour préparer les fêtes de l'Ascension 2019.

\* Le remplacement de guirlandes de Noël est à prévoir.

\* Nous avons résilié le contrat internet des ateliers municipaux.

\* Nous rencontrons quelques soucis de connexion avec la box de l'église pour la transmission des données de production. Marc s'occupe de les résoudre.  
Ceci n'altère pas la production qui s'avère bonne à ce jour. Le rendement de l'année 2018 sera optimal.

Le contrat internet de l'église est aussi supprimé.  
Nous passons par l'internet de la mairie.

\* De nouvelles dégradations et feux de poubelles sont à déplorer.

La séance fut levée à 22 heures.

Vu par Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la Commune de Dompierre sur Helpe, pour être affiché le 30 août 2018 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

Dompierre sur Helpe, le 30 août 2018

## **Un début d'année riche en sorties pédagogiques... à l'école des Boutons d'Or**

La toute première sortie pour les élèves de l'école des Boutons d'Or s'est déroulée le vendredi 21 septembre, dans le verger de Maxime Courtin, pour un ramassage de pommes. L'opération « Cueillons la nature », en partenariat avec le parc Régional de l'Avesnois et la municipalité, est un programme annuel d'éducation à l'environnement, qui vise à lutter contre le gaspillage alimentaire et à sensibiliser les plus jeunes au goût en valorisant et en se réappropriant le patrimoine fruitier des vergers locaux.



Les 400 kg de pommes ramassés ce jour-là par les enfants, en présence de Paulette Courtin, ont été emmenés au pressoir, par Mr Gremsky, organisateur de cette opération. L'école devrait récupérer environ 200 bouteilles de jus de pommes, à répartir entre les différents partenaires. Dans le cadre de cette action, les élèves ont également le droit à des dégustations de fruits plusieurs fois dans l'année, sur les récréations du mardi matin.



La semaine suivante, le vendredi 28 septembre, tous les élèves de l'école ont participé à l'action « Nettoyons la nature ». Ils ont parcouru certaines rues du village pour ramasser les déchets et les trier ensuite selon les quatre grands groupes : les déchets recyclables, les déchets dangereux, les déchets compostables et le tout-venant. Au préalable, des activités avaient été menées en sciences, en classe.

Pour la première fois à l'école, les enfants du CE1 au CM2 ont eu accès aux ateliers de la fête de la science, sur le thème : « l'erreur ». Ils se sont rendus le jeudi 11 octobre, à L'IUT de Maubeuge, où les étudiants avaient préparé différentes expériences scientifiques. Lors de ces ateliers, ils ont découvert la numération égyptienne, quelques aspects sur la météorologie, quelques réactions chimiques, quelques propriétés électriques et ils ont également effectué des programmations numériques.

Comme chaque année, après un cycle d'endurance, les élèves de CM1 et de CM2 ont tous participé au Cross du Collège de Renaud Barrault, le jeudi 18 octobre matin. Félicitons Jules Crémont pour sa 1ère place sur le podium mais également tous les enfants pour leur sérieux investissement lors de cette course !

Pour terminer cette première période et dans le cadre de la semaine du goût, les élèves du CE1 au CM2 ont été accueillis au Lycée Hôtelier d'Avesnes Sur Helpe. Dans la matinée, ils ont oeuvré dans différents ateliers, en vue de la préparation de leur repas du midi : préparation de cocktails, élaboration des suprêmes de volaille et de leurs accompagnements, confection des tartelettes aux pommes pour le dessert et décoration des sablés, pliage de serviettes et mise en place de la table.

Ces ateliers étaient dirigés par des lycéens et leurs professeurs, qui leur ont fait partager leur passion.

Ensuite, les élèves étaient attendus pour midi au restaurant du lycée où ils ont été servis par les étudiants apprentis, qui étaient très sympathiques. C'était délicieux !

L'après-midi de cette même journée, les élèves étaient attendus à la caserne des pompiers d'Avesnes. Ceux-ci avaient prévus trois ateliers : découverte du camion incendie avec démonstration par les pompiers du déploiement de l'échelle télescopique, puis manipulation par les élèves de la lance à incendie. Par ailleurs, ces derniers ont eu le loisir de découvrir les différents véhicules de la caserne et ont pu monter dans certains camions. Le dernier atelier consistait à apprendre à passer un message d'urgence et à mettre une personne inconsciente en PLS (Position Latérale de Sécurité).

Chacune de toutes ces sorties fut fortement appréciée par l'ensemble des élèves, qui ont pu découvrir des univers bien différents.

Les enseignantes et les élèves de l'école remercient toutes les personnes qui ont permis la réalisation de ces différentes sorties (les parents d'élèves, les accompagnants, les différents partenaires)

## G.E.A.

L'association de Gymnastique d'Entretien pour Adultes a repris ses activités au mois de septembre, le **mardi de 17H30 à 18H30** à la salle de danse communale.

Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues !



Le 14 octobre 2018, une randonnée a été organisée sur un circuit autour de la commune avec une trentaine de participants.

Toutes les adhérentes ont une pensée particulière pour marie-céline, une des plus ancienne du groupe qui nous a quitté récemment.

Le bureau

## Association Festive de Dompierre

**MERCI** à tous nos bénévoles pour votre aide ! Sans vous cela ne pourrait être possible.

**MERCI** à la mairie pour votre soutien.

**MERCI** à vous Dompierroises et Dompierrois pour votre participation à nos manifestations.

Nous voulons vous souhaiter à tous fr bonnes fêtes de fin d'année.

Voici les dates à retenir pour l'année 2019 :

Samedi 09 mars 2019 : « soirée gourmande »,

Samedi 20 avril 2019 : « Chasse à l'œuf » organisée pour les enfants de Dompierre,

Samedi 29 juin 2019 : « La fête au village »,

Les filles de l'Association Festive de Dompierre  
Ludivine, Virginie, Caroline et Amélie,

## VOLLEY - BALL

Nouveau succès pour le tournoi début septembre avec les volleyeurs sur le plateau sportif et deux cent vingt convives pour les moules frites sous les chapiteaux et dans la salle des fêtes de la commune.



La saison sportive a ensuite redémarré pour tous les adhérents avec à ce jour 92 licenciés dont 37 adultes et 55 jeunes. Ces derniers participent aux entraînements le mardi de 17H à 20H et le jeudi de 18H à 19H30, dirigés par Stéphane, Raphael, Daniel, Christophe et Virginie, sans oublier Pascal toujours là pour dépanner. Ils représentent le club dans les matches du samedi avec des équipes benjamins, minimes et cadets en championnat AVESNOIS et coupe du Nord.

A noter aussi que 8 d'entre eux ( sur les 9 inscrits ), participent en décembre au 2eme tour des sélections UFOLEP : Mathis, Erwann, Clémence, Violène, Juliette, Remy, Jules et Mathéo.

Pour les adultes, les Féminines effectuent un très bon championnat en EXCELLENCE ( 2emes ), elles sont qualifiées en COUPE des FLNDRES et font un très bon parcours en CRITERIUM . Pourquoi pas une participation aux finales Nationales à la pentecôte ?

L'équipe A Masculine tient la tête du championnat EXCELLENCE avec FENAIN, le choc décisif ayant lieu le 09 décembre entre les 2 équipes invaincues. Qualifiés aussi en COUPE des FLANDRES, ils continuent leur parcours en CRITERIUM NATIONAL le 13 janvier contre HELESMES.

L'équipe B Masculine arrive à une honorable troisième place et débutera la COUPE du NORD fin janvier.

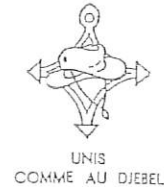
Bravo à tous les bénévoles qui participent aux manifestations du club ou aux arbitrages chaque fois qu'une équipe est sollicitée.

Le secrétaire,

J.P. TREMBLET



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS  
Reconnue d'utilité publique par le décret du 20 mai 1920  
18, rue de Vezelay, PARIS 8<sup>e</sup>



UNC - UNCAFN  
DE DOMPIERRE sur HELPE  
Siège Social: La Mairie 59440 DOMPIERRE/HELPE

La section UNC-AFN de Dompierre enregistre avec satisfaction l'adhésion de Jean-Claude MUSSET, soldat de France. Cette adhésion ne compensera malheureusement pas la perte de Pierre TESTART, ancien combattant AFN.

Cette année le concours « mémoire Vivante » organisé par l'Union Nationale des Combattants, a permis aux élèves ci-dessous de se distinguer :

BAILLEUX Lucie,

BOIZET Tom,

BUCKO Lucas,

HOE Manon,

Vives félicitations aux élèves ainsi qu'à leur professeur Madame LAMBET Véronique.



Le Président UNC-AFN : Guy Monchicourt

24, rue de la gare – Dompierre/helpe





**Mr Alain MACARET**  
**Diplôme d'honneur du travail**  
**Echelon Grand Or**

**Mr Olivier OGER**  
**Diplôme d'honneur du travail**  
**Echelon Vermeil**

## Information Région Hauts de France

La région des Hauts de France met en place une **aide au permis de conduire** afin de faciliter l'insertion professionnelle des habitants de la région.

Cette aide s'adresse aux jeunes majeurs de la région inscrits en formation, en voie d'insertion dans le monde du travail ou connaissant une situation professionnelle précaire. D'un montant maximum de 1000 euros, elle s'adresse aux jeunes dont les ressources, ou celles de leur famille, sont limitées.

Pour toute question sur les modalités d'obtention de cette aide, vous pouvez contacter le **numéro vert régional : 0 800 02 60 80**, écrire sur [aideaupermis@hautsdefrance.fr](mailto:aideaupermis@hautsdefrance.fr) ou se rendre dans l'une des antennes régionales de proximité ( liste disponible sur [www.hautsdefrance.fr](http://www.hautsdefrance.fr) ).

## TELETHON 2018

Les 23 et 24 novembre 2018 dans le cadre de la 28<sup>ème</sup> édition du TELETHON de la ville de Gommegnies, avait lieu le tour du PARC NATUREL REGIONAL de l'AVESNOIS.

Cette manifestation consistait en un relais en RUNNING et BIKE et JOELETTES .

Ce cortège a fait une halte dans notre commune le samedi 24 novembre.





# Les Ateliers Mémoire

## Objectif des ateliers :

- Rompre l'isolement, créer du lien social
- Donner confiance en soi, renforcer l'estime de soi
- Intégrer un groupe
- Stimuler les fonctions cognitives

## Déroulement de l'atelier :

- Accueil des participants
- Tour de table et échange de nouvelles
- Jeux et exercices oraux – échauffement ludiques
- Exercices écrits : quizz énigmes, mathématiques/calcul, recherche de mot, récit du passé etc.
- Pause-café et goûter, relaxation.
- Jeux oraux, mimes...
- Exercice Vidéo : Logiciel de stimulation cognitive avec plusieurs niveaux de difficultés.
- Les exercices sont adaptés aux possibilités de chaque participant et sont en évolution toute l'année et la demande des participants est prise en compte pour l'élaboration des prochaines séances

## Mise en place des ateliers :

- Les ateliers se déroulent dans une salle conviviale.
- 35 séances de 2 heures de septembre à juin
- 15 participants maximum par atelier
- Animation par un binôme professionnel / bénévole

**ADAR - Actions collectives**  
référente : **Sergine Roze**

54, rue Berthelot  
59610 FOURMIES



**03 27 60 35 93**



[www.adar.pro](http://www.adar.pro)



[contact@adar.pro](mailto:contact@adar.pro)



## Comment faire des économies d'énergie au quotidien



La consommation d'énergie représente une partie non négligeable des dépenses chez les ménages. Il existe de nombreuses solutions pour réduire votre consommation énergétique, que ce soit des réflexes à prendre au quotidien ou des petits équipements à installer. Pas besoin d'habiter dans une cabane pour limiter votre consommation d'énergie, voici des moyens simples de faire des économies chez vous !

### Quelques conseils :

- J'évite de surchauffer mon logement. Il est conseillé une température de 19°C dans les pièces à vivre, et 16°C dans les chambres
- Je baisse le chauffage dans les pièces inoccupées
- Je fais entretenir chaque année ma chaudière par un professionnel et je purge régulièrement mes radiateurs
- J'utilise un éco-mousseur sur mes robinets pour réduire ma consommation d'eau
- Je branche mes appareils sur une multiprise avec interrupteur pour couper le courant facilement et ainsi éviter la veille prolongée
- Je lave mon linge à basse température
- Je dégivre mon réfrigérateur dès que la couche de givre dépasse 3mm.
- Je privilégie le lave-vaisselle rempli en mode « éco » plutôt que de faire la vaisselle à la main
- Je recouvre mes casseroles quand je cuisine
- Lorsque je me brosse les dents j'utilise un verre pour me rincer plutôt que de laisser couler l'eau
- J'installe des ampoules LED
- Je privilégie le séchage de mes vêtements à l'air libre
- J'installe des bas de porte devant les portes pour éviter les déperditions de chaleur
- Je préfère la douche au bain
- Je pose des joints autour des fenêtres

Vous souhaitez aller plus loin et réaliser au moins 8% d'économie sur vos factures participez au Défi des familles à énergie positive, dispositif national relayé sur le territoire par le Parc naturel régional de l'Avesnois. Pour cela inscrivez-vous sur la plateforme locale <http://avesnois.familles-a-energie-positive.fr> ou contactez Melvin Deljehier au 03 27 21 49 51.